

No. Intern: 108-701 Révision: 01.2010  
Nom de Commerce: **Rema-Sil, Silicone P. Dublication, Comp.B**  
Version: 1.1 Classe de: 01.2010  
Produit-No.: **108-701-00, 108-711-00**  
Code:

---

### **01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société**

#### Informations du Produit

Nom de Commerce: Rema-Sil, Silicone P. Dublication, Comp.B  
Produit-Infos: Rema-Sil, Silicone P. Dublication, Comp.B  
Producteur: DENTAURUM GmbH & Co. KG  
Turnstraße 31 D-75228 Ispringen

#### Autres informations par

Chemie  
Appel d'Urgenc: 07231-803-184/190

### **02. Composition/Informations sur les Composants**

Nature Chimique:  
Silicone réticulant par addition

### **03. Identification des Dangers**

10100 Pas des dangers

### **04. Premiers Secours**

- Premiers-secours-mesures / indications générales  
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
- Premiers-secours-mesures / après contact cutané  
en cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon
- Premiers-secours-mesures / après contact oculaire  
en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- Premiers-secours-mesures / après ingestion  
Assurer un traitement médical.
- Indications pour le médecin / manipulation  
traiter les symptômes

#### 05. Mesures de Lutte contre l'Incendie

- Agent d'extinction approprié  
mousse  
gaz carbonique  
eau pulvérisée
- Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité  
produits extincteurs en poudre  
Jet d'eau
- Risque particulier dû à la matière ou le produit même, ses produits decombustion ou ses gaz qui en résultent  
Oxyde de carbone (CO): > 300 °C
- Indications complémentaires (Chapitre 5.)  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 06. Mesures à prendre en Cas de Dispersion accidentell

- Mesures de prudence relatives aux personnes  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
- Mesures de protection de l'environnement  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Empêcher la propagation à la surface  
(par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
- Procédé de nettoyage/récupération  
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 07. Manipulation et Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 08. Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

- Protection des yeux  
lunettes de protection
- Mesures d'hygiène  
avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains

#### 09. Propriétés physiques et chimiques

- Etat  
liquide: (20 °C)
- Couleur  
bleu clair
- Etat physique  
pratiquement inodore
- Changement d'état 1, solide - liquide  
Température de décomposition: > 200 °C
- Point d'éclair / remarque: > 200 °C
- Limite inférieure d'explosion / remarque : 4,1 Vol%
- Limite supérieure d'explosion / remarque : 74,0 Vol%
- Densité / remarque: 1,1 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)
- Solubilité dans l'eau / remarque  
insoluble
- Viscosité / remarque: 2000 cPs (25 °C)

## 10. Stabilité et Réactivité

- Réactions dangereuses  
Le contact avec les alcalis libère des gaz combustibles.
- Produits de décomposition dangereux  
oxyde de carbone: > 300 °C  
Dégagement possible de faibles quantités de Formaldéhyde.: > 300 °C  
Méthane: > 200 °C

## 11. Informations toxicologiques

- Toxicité orale aiguë / DL50  
DL 50: > 5000 mg/kg
- Toxicité orale aiguë / espèces  
rat
- Toxicité dermale aiguë / DL50  
DL 50: > 2000 mg/kg
- Toxicité dermale aiguë / espèces  
lapin
- Irritation oculaire / évaluation  
faiblement irritant - marquage non obligatoire

## 12. Informations écologiques

- Indications générales / écologie  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'Élimination

- Élimination/ produit  
compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement dans une installation d'incinération agréée  
Classe des déchets (seulement pour CE): 180107
- Élimination / emballage non nettoyé  
les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit

## 14. Informations relatives au Transport

Pas de marchandise dangereuse

## 15. Informations réglementaires

- Classification  
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur
- Classe de danger pour les eaux / remarque  
pas beaucoup de danger pour les eaux

## 16. Autres Informations

Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles servent à décrire le produit en fonction des dispositions de sécurité liées à sa manipulation. Elles ne donnent pas de garantie concernant les caractéristiques du produit décrit.

---